

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 099-26
Le 22 juillet 2026

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Brookfield Renewable Partners (BEP) &
Brookfield Renewable Corporation (BEPC)
Plan d'Arrangement

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Brookfield Renewable Partners L.P. ("BEP") (TSX: BEP.UN; NYSE:BEP) et Brookfield Renewable Corporation (BEPC) (TSX:BEPC ;NYSE:BEPC) ont annoncé, le 21 juillet 2026, l'approbation de plans visant à simplifier leur structure organisationnelle (la "Simplification") par la transformation de BEP et BEPC en une seule société cotée en bourse, Brookfield Renewable Partners Inc. ("BEP Inc.")

Aux termes de l'opération de simplification, sous réserve de l'approbation des porteurs de parts de BEP, toutes les parts de société en commandite de BEP en circulation- à l'exception des parts privilégiées-ainsi que certains titres connexes,seront échangées selon un rapport de un pour un contre des actions nouvellement émises de BEP Inc.

Des assemblées extraordinaires des porteurs de parts de BEP et des actionnaires de BEPC se tiendront le 14 octobre 2026, et les détenteurs de titres inscrits à la clôture des activités le 21 août 2026 auront le droit de voter lors de l'assemblée concernée. La simplification sera réalisée au moyen d'un plan d' arrangement approuvé par le tribunal et sera soumise aux approbations réglementaires habituelles pour une opération de cette nature, notamment l'approbation de la cotation des actions de BEP Inc. à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto. Sous réserve de l'approbation des détenteurs de titres, Brookfield Renewable prévoit de mener à bien la simplification au cours du quatrième trimestre 2026.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Jean-Francois Royal
Directeur - Opérations de marché sur dérivés